

13-08-2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT  
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce treizième jour du mois d'août deux mille dix-neuf à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Evans Gagnon, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

Le conseiller Gilles Pelletier est absent.

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

115-08-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que l'ordre du jour soit accepté en retirant les points 11 et 12 et en laissant le Varia ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. Mot du maire**

Il n'y a pas eu de mot du maire à la présente séance.

**4. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019**

ATTENDU QUE dès le 4 juillet 2019, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet était accessible à partir du serveur du conseil sans papier;

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

116-08-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**5. Suivi des procès-verbaux et autres dossiers**

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

**6. Acceptation des comptes**

117-08-19

Il est proposé par le conseiller Evans Gagnon et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2019 totalisant une somme de 70 192,81 \$, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 31 juillet 2019 pour un total de 29 282,50 \$, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal.

**7. Dépôt des états comparatifs comptable et budgétaire**

Tel qu'exigé dans l'article 176.4 du code municipal et comme spécifié par la résolution no 90-05-15, le directeur général et secrétaire-trésorier fait dépôt de deux états comparatifs soit un état comparatif des revenus et des dépenses réalisées, et un état comparatif des revenus et des dépenses réalisées par rapport aux prévisions budgétaires et ce pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2019. Lesdits rapports ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier.

**8. Invitation au 24<sup>e</sup> souper-bénéfice de la Fondation Jeunesse**

118-08-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu qu'un don de 50,00 \$ soit fait à la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**9. Projet Station-service**

ATTENDU QUE la municipalité a vu fermer son poste à essence en 2008;

ATTENDU QUE ce service est considéré comme un besoin essentiel, le comité de développement s'est intéressé à l'implantation d'un nouveau poste à essence en sondant la population à ce sujet;

ATTENDU QUE suite audit sondage, les réponses étaient positives;

ATTENDU QUE le comité de développement poursuit son travail sur le projet auprès de la compagnie Harnois Énergies;

EN CONSÉQUENCE,

119-08-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

QUE le conseil mandate Mme Danielle D'Anjou, conseillère, afin de signer le protocole de cheminement avec la firme Harnois Énergies.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**10. Demande d'autorisation de Madame Denise Rochette pour aliénation d'une partie du Lot 5525685 du cadastre du Québec**

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par madame Denise Rochette pour l'aliénation d'une partie du lot 5525685;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU le faible impact de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la nature du projet faisant l'objet de la présente demande est l'acquisition d'une bande de terrain dans le but de régulariser le droit de propriété de la requérante attribuée au propriétaire voisin suite au passage de la rénovation cadastrale;

ATTENDU QUE la superficie visée de la demande est de 11 841.2 mètres carrés sur une partie du lot 5525685;

EN CONSÉQUENCE,

120-08-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet que la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant

- appuie la requérante dans sa demande d'aliénation d'une partie du lot dans sa demande d'aliénation d'une partie du lot 5525685 dans le but de rétablir ses droits de propriété;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. Invitation du Comité d'embellissement de Rivière-Ouelle - 35<sup>e</sup> anniversaire de fondation**

Point retiré de l'ordre du jour.

**12. Souper des Ambassadeurs – Festival des générations de St-Alexandre**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **13. Camionnage Alain Benoît**

CONSIDÉRANT QUE 2019 était la dernière année du contrat octroyé à Camionnage Alain Benoît pour la vidange des fosses septiques 2018-2019 sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE conformément au document d'appel d'offres, le dépôt de soumission de 3 000,00 \$ était conservé à titre de garantie d'exécution remboursable à la fin du contrat;

121-08-19

Il est proposé par la conseillère Danielle D'Anjou et résolu d'autoriser monsieur Marc Morin à déboursier la somme de 14 261,90 \$ pour la vidange des fosses 2019 et d'y inclure le remboursement du dépôt de garantie d'exécution de 3 000,00 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **14. Groupe Bouffard : réouverture de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la crise mondiale touchant les matières recyclables et de la fermeture des marchés asiatiques a occasionné une hausse des produits sur les marchés nord-américains, ayant comme conséquence une baisse drastique sur le prix transigé des fibres;

CONSIDÉRANT de ce fait que le centre de tri de Mont-Joli du Groupe Bouffard connaît depuis plus de 22 mois des pertes financières de 55,00 \$ la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Bouffard a présenté aux municipalités faisant appel à leur service une demande d'ajustement de prix pour l'année 2019 de 55,00 \$ la tonne métrique, et ce jusqu'au rétablissement du marché des matières recyclables et/ou de la mise en place de la réforme de la collecte sélective annoncée par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE ce coût additionnel sera admissible à la compensation de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité composé d'un représentant par MRC, de membres de Groupe Bouffard ainsi que de la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de s'assurer d'un prix justement payé par les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

122-08-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu

D'autoriser le directeur général à signer une nouvelle entente avec le Groupe Bouffard pour l'année 2019.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

### **15. Démission du directeur général et secrétaire-trésorier**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Morin a remis sa démission à Monsieur René Lavoie, maire, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier pour la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant le lundi 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé sa lettre de démission au conseil à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général quittera son emploi pour la Municipalité le 12 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

123-08-19

Il est proposé par le conseiller France Simard et résolu

QUE le conseil municipal accuse réception de la lettre de démission de monsieur Marc Morin, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal procède à l'affichage d'un poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

**QUE** l'affichage de poste sera ouvert jusqu'au 28 août 2019;

**QUE** suivant la recommandation du comité de sélection, l'embauche sera entérinée par le conseil municipal lors d'une séance ultérieure;

**QUE** le comité de sélection soit ainsi formé :

- Monsieur René Lavoie, maire
- Monsieur Gilles Ouellet, conseiller
- Monsieur Evans Gagnon, conseiller
- Monsieur Marc Morin, directeur général

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**16. Désignation de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe représentant autorisé et responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec et de Desjardins**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Marc Morin à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci agissait à titre de Représentant autorisé et responsable services électroniques auprès de Revenu Québec et de Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE suite à son départ, la municipalité doit nommer un remplaçant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit avoir un représentant autorisé à communiquer avec Revenu Québec pour divers volets financiers et fiscaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit avoir un responsable des services électroniques de Revenu Québec pour gérer les droits d'accès des utilisateurs de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant pour les services électroniques du gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant doit avoir un administrateur principal pour gérer les affaires bancaires de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant sur le site web AccèsD Affaires de Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE,

124-08-19

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu

DE désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Diane Jean, à titre de représentant autorisé et de responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec;

DE désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Diane Jean, à titre d'administrateur principal des comptes bancaires de la Municipalité sur le site Web AccèsD Affaires de Desjardins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**17. Dons et commandites**

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

125-08-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 200 \$ à l'organisme l'Association du cancer de l'Est-du-Québec

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Gilles DesRosiers dénonce son intérêt et se retire des délibérations relativement à ce point.

126-08-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ à Pascal DesRosiers pour l'activité "Défi Everest" du 28 septembre 2019, au profit de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**18. Correspondance**

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier.

**19. Varia**

Aucun point ajouté.

**20. Rapport des conseillers**

M. Evans Gagnon, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

**21. Période de questions du public**

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

**22. Levée de la séance ordinaire**

127-08-19

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 20 h 30.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

RENÉ LAVOIE, maire

---

MARC MORIN, directeur général /  
secrétaire-trésorier